



Digne-les-Bains, le 25 juillet 2019

## Pollution atmosphérique à l'ozone Procédure d'alerte de Niveau 1

À la suite de la persistance des températures élevées, AtmoSud, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, prévoit pour la journée de demain vendredi 26 juillet 2019 un épisode de pollution de l'air par l'ozone dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

Le Préfet a décidé de déclencher le dispositif de gestion des épisodes de pollution : **la procédure d'alerte Niveau 1.**

Cette procédure est active le 26 juillet 2019 sur l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence.

### Recommandations sanitaires :

#### ▪ Pour l'ensemble de la population :

- ⤴ réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), les activités à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- ⤴ limitez l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures, exposition aux pollens en saison) ;
- ⤴ en cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

#### ▪ Pour les populations vulnérables ou sensibles :

**La préfecture recommande aux personnes vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) et aux **personnes sensibles** (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) :

- ⤴ d'éviter les sorties en début d'après-midi (entre 12h et 16h).
- ⤴ d'éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), en plein air ou à l'intérieur ;
- ⤴ de privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- ⤴ de prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
- ⤴ d'éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h) ;

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

**Mesures réglementaires :**

▪ **Dans le secteur résidentiel et tertiaire :**

- reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par la population ou les collectivités territoriales avec des outils non-électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobiles...);
- suspendre les dérogations de brûlage à l'air libre des déchets verts.

▪ **Dans le secteur industriel :**

- réduire l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires ( arrosage, etc.) ;
- utiliser les systèmes de dépollution renforcés et réduire les rejets atmosphériques ;
- reporter certaines opérations émettrices de COV, en l'absence de récupération des vapeurs.

▪ **Dans le secteur agricole :**

- reporter les épandages de fertilisants minéraux et organiques en tenant compte des contraintes de la directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 ;
- suspendre la pratique de l'écobuage et les opérations de brûlages à l'air libre des sous-produits agricoles.

Chacun d'entre nous peut et doit agir pour contribuer à limiter cette pollution.

Il est recommandé:

- d'abaisser de 20 km/h les vitesses maximales autorisées sur les voiries, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ;
- de favoriser si possible la pratique du covoiturage et de privilégier les transports en commun et les modes de déplacement non polluants (vélo, marche à pied).

Retrouvez l'ensemble de ces recommandations sanitaires et comportementales sur le site du ministère de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement>.

Les prévisions sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site Internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air d'AtmoSud : <https://atmosud.org>